



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

### Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
 M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio  
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,  
 M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine, Mme REIGNIER Sylvie,  
 M. PANISSET Didier, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul,  
 Conseillers Municipaux.

### Absents ayant donné pouvoir :

M. BRUNET André a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe  
 M. CHMIELINSKI Jean a donné pouvoir à M. BOUIREK Azddine  
 M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. Yohann CARRERA

Le Conseil municipal a choisi M. Joël PELLOUX comme secrétaire de séance.

### **2022-06-03 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Clôture de la régie des encaissements des droits de place**

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'acte de création de la régie n° 03/2009 en date du 1<sup>er</sup> février 2009,

**Considérant** le changement des modalités de perception des recettes ou de paiement des dépenses,

Conseil Municipal n° 06  
**Délibération n° 2022-06-03**

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 074-217402346-20221129-DEL2022\_06\_03-DE

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la clôture de la régie au 31 décembre 2022.

- Nombre de votants	: 15
- Pour	: 15
- Contre	: 0
- Abstentions	: 0

**Pour extrait conforme,  
Le 30 novembre 2022**

**Le Maire,  
Philippe PRUD'HOMME**



Certifié exécutoire le 02 décembre 2022 Transmis en Préfecture le 02 décembre 2022